

Le 29 octobre 2007

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 20 heures 45, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Robert Pilote, Yvon-Paul Morissette et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur André Drolet est absent avec motivation.

Rés. 07-412
Avis de
convocation
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 07-413
Permis PIIA
M. Jean
Bouchard
Attendu la demande de permis de monsieur Jean Bouchard pour la construction d'un garage détaché sur sa propriété du 44 rue de l'Île ;
Attendu que la zone RA/A2 est soumise au règlement sur les PIIA ;

Attendu la résolution no. 07-191 du comité consultatif d'urbanisme, refusant la demande de permis de monsieur Bouchard et demandant au requérant de consulter le SARP pour s'assurer de la meilleure intégration possible du garage avec la résidence ;

Attendu que l'urbaniste a rencontré le SARP et a reçu comme recommandation que le revêtement du garage devrait être semblable à la résidence, soit de crépi et de bois et que toutefois, si la municipalité était prête à accepter de la pierre, les pignons devraient être en bois avec une planche de départ de 15 cm sur chacun des murs ;

Attendu que monsieur Bouchard a manifesté son intention d'ajouter de la pierre sur les murs de sa résidence, tel que montré sur les plans originaux de construction ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote appuyé par madame Lyse Gingras et résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis de monsieur Jean Bouchard pour la construction d'un garage au 44 rue de l'Île, conditionnellement au respect de la recommandation du SARP, soit que le revêtement extérieur soit de bois et de crépi. Un revêtement de pierre et de bois pourra être accepté à la condition que de la pierre soit ajoutée sur la résidence.

Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morissette et Madame Monique Goulet. Cette dernière s'oppose au fait d'exiger du propriétaire qu'il ait à engager des dépenses sur sa maison pour obtenir un permis pour son garage.

Rés. 07-414
Permis PIIA
Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 octobre 2007, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Condition</u>
30 rue des Geais-Bleus	Agrandissement	
7 rue des Geais-Bleus	Agrandissement	Voir rés. #07-216 CCU
41 rue des Pics	Agrandissement	
213 rue du Faubourg	Bâtiment accessoire attenant	
Rés. 07-415 Utilisation autre qu'agri- cole M. Patrice Drouin	Attendu la demande de monsieur Patrice Drouin pour une utilisation autre qu'agricole, soit résidentielle, sur le lot 353P ; Attendu que monsieur Drouin possède déjà une petite entreprise agricole et désire poursuivre ses investissements ; Attendu que pour être en mesure de s'occuper de son entreprise, la proximité de sa résidence est nécessaire ; Attendu que la demande déposée à la CPTAQ, en vertu de l'article 40 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricole du Québec</i> , est en voie d'être refusée puisque le demandeur doit avoir comme principal revenu celui de son entreprise agricole ; Attendu que la CPTAQ recommande de déposer une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture ;	

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la demande de monsieur Patrice Drouin auprès de la CPTAQ pour la construction de sa résidence en zone agricole.

Rés. 07-416 Mandat ingénieurs	Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges prévoit compléter, en 2008, les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale, tel qu'établi comme priorité #1 au « Plan d'intervention, Renouvellement de conduite d'aqueduc et d'égout, Projet #Q10490 », daté du 6 juin 2007;
	Attendu que pour que les travaux se réalisent en 2008, il est impératif que la municipalité ait des plans et devis pour pouvoir procéder à l'appel d'offres au plus tard au printemps 2008;
	Attendu qu'en fonction de l'ampleur des travaux, la municipalité devra procéder par invitation ou appel d'offres pour les services professionnels;
	Attendu que les délais de la procédure feront que les ingénieurs retenus ne pourront réaliser les relevés dans les conditions optimales, soit avant les premières chutes de neige pour tout prévoir aux plans et devis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à procéder aux relevés des travaux prévus sur l'avenue Royale, à partir de la rue Guillot jusqu'au 3785.

Rés. 07-417 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil
Nomination municipal désigne madame Isabelle Poitras pour tenter de régler les mésententes visées à
personne l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.
désignée

Levée de l'assemblée à 21 heures 05.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés